



Olivier Mocquard

Commissaire aux comptes

MAISON DE LA VIE RURALE
Association

La Bernardière
La Focellière
85700 SEVREMONT

*RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*

EXERCICE 2019/2020

Parc d'Activités Ragon
3 rue Maria Telkes
44119 TREILLIÈRES

tél. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

Rapport spécial du commissaire aux comptes

sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Convention : prestations de services et subventions

Administrateur concerné : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE POUZAUGES.

Description : LA MAISON DE LA VIE RURALE a assuré sur 2019/2020 des prestations de services auprès de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, pour un montant facturé de : 27.136 €.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES a versé, au titre de l'exercice 2019/2020 des subventions dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectif en date du 16/02/2016 pour la période 2016-2019 et de la Convention Pluriannuelle d'Objectif en date du 18/03/2020 pour la période 2020-2022 pour un montant de : 55.899 €.

Convention : prestations de services et subventions

Administrateur concerné : COMMUNAUTE DE SEVREMONT.

Description : LA MAISON DE LA VIE RURALE a assuré sur 2019/2020 des prestations de services auprès de LA COMMUNAUTE DE SEVREMONT, pour un montant facturé de : 2.792 €.

LA COMMUNAUTE DE SEVREMONT a versé à LA MAISON DE LA VIE RURALE, au titre de l'exercice 2019/2020, une subvention pour un montant de : 828 €.

Convention : prestations de services

Administrateur concerné : Madame Martine SPITZ

Description : Madame Martine SPITZ a assuré sur 2019/2020 des prestations de services auprès de LA MAISON DE LA VIE RURALE en qualité de micro-entrepreneuse de « La Fourchette verte », pour un montant facturé de : 575 €.

Convention : subventions

Administrateur concerné : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS.

Description : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS a versé à LA MAISON DE LA VIE RURALE, au titre de l'exercice 2019/2020, une subvention pour un montant de : 8.190 €.

Convention : subventions

Administrateur concerné : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VENDEE.

Description : LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VENDEE a versé à LA MAISON DE LA VIE RURALE, au titre de l'exercice 2019/2020, une subvention pour un montant de : 20.000 €.

Convention : opérations bancaires

Administrateur concerné : CREDIT AGRICOLE.

Description : Opérations bancaires entre LA MAISON DE LA VIE RURALE et l'établissement CREDIT AGRICOLE, au titre de l'exercice 2019/2020 :

- Compte courant bancaire solde au 30/09/2020 : 21.254 € ;
- Comptes sur livrets solde au 30/09/2020 : 346.816 €.

Convention de partenariat avec l'U.R.C.P.I.E.

Il s'agit des opérations relatives à la convention de partenariat 2019 signée le 31 août 2019 et à la convention de partenariat 2020 signée le 19 octobre 2020, entre l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement des Pays de la Loire (U.R.C.P.I.E.) et LA MAISON DE LA VIE RURALE.

Administrateur concerné : Monsieur Louis-Marie BOUTIN mandaté par votre association au conseil d'administration de l'U.R.C.P.I.E.

Prestations des actions relatives à 2019	:	13.108 €
Prestations des actions relatives à 2020	:	5.412 €

Fait à Treillières,
Le 25 janvier 2021

Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,
O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
3, rue Maria Telkes - 44119 TREILLIERES

Signé par
CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 10/02/2021